

M. J.-M. PASTORINO Président Directeur Général du Groupe Nice Matin

Objet : Droit d'alerte Comité d'entreprise

Monsieur le président,

Le comité d'entreprise du groupe Nice Matin s'inquiète de l'annonce publique d'un nouvel actionnaire susceptible de prendre le contrôle et la direction du journal, sans information et concertation préalables des salariés et de leur représentation.

De plus cette annonce intervient sans que soit présentés les ambitions et investissements nécessaires à la sauvegarde de l'entreprise, alors même qu'il a été ouvert une mesure de protection judiciaire sous la surveillance du tribunal de commerce de Nice.

Le premier effet de cette annonce est de mettre en danger une proposition concrète, négociée depuis des semaines, apte à garantir la pérennité du journal. Dans ces conditions, le comité d'entreprise a décidé d'avoir recours à la procédure d'alerte, en souhaitant une présentation sous huitaine d'un plan concret de financement et investissement par Monsieur Niel, auprès de la direction qui devra soumettre celle-ci, sans délai, aux institutions représentatives du personnel.

Fait à Nice Le 20 juin 2019

> Signature du secrétaire du comité d'entreprise Alexandre SARE